

CONTRAT DE PRESTATION DE RESTAURATION COLLECTIVE

Les entreprises du BTP fonctionnent normalement pendant cette période de confinement.

Il leur est autorisé de conventionner avec des restaurateurs, dans le cadre d'un service de restauration collective provisoire, pour fournir à leurs salariés un repas dans un lieu chauffé, cela, dans le respect strict des conditions posées par l'article 40 du décret du 29 octobre 2020 modifié.

Il a donc été décidé ce qui suit, sous strict respect des indications réglementaires,

Entre l'entreprise _____

Et le restaurateur _____

L'entreprise _____ ayant un chantier sis _____, sollicite le restaurateur _____ pour un service du ____/____/2021 au ____/____/2021 pour ____ salariés entre **11h30 et 14h** (uniquement du **lundi au vendredi**).

Le restaurant ne pourra accueillir que les ouvriers de l'entreprise nommée ci-dessus, à l'exclusion de toute autre personne ;

Les salariés accueillis auront tous une place assise au sein du restaurant ;

Une distance minimale de deux mètres est garantie entre les chaises occupées par chaque personne, sauf si une paroi fixe ou amovible assure une séparation physique.

Cette règle de distance ne s'applique pas aux groupes, dans la limite de 4 personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble.

Porteront obligatoirement un masque de protection :

- **Le personnel de l'établissement ;**
- **Les salariés accueillis lors de leurs déplacements au sein de l'établissement.**

Tous les gestes barrières seront respectés.

Une liste avec le nom des salariés présents pour le déjeuner sera transmise au restaurateur par l'entreprise chaque matin.

Ce contrat de prestation sera adressé par courriel à la CCI de Troyes et de l'Aube à : commerce@troyes.cci.fr dès sa signature, pour transmission à la Préfecture de l'Aube.

Date :

L'entreprise

Le restaurateur

**Protocoles sanitaires à respecter :*

<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-deconfinement-covid-19-hcr.pdf>

https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid19_fiche_metier_restaurant_collective_v07052020.pdf